



Une force
à vos côtés

www.cgt.fr

Section enseignement du SNPAM – CGT

Lycée maritime et aquacole – BP529 17022 La Rochelle Cedex

BULLETIN D'INFORMATION AT

Une délégation du SNPAM – CGT composée de Dominique Mei (Bastia), Jacques Duché (St Malo), Claude Garrec (Le Guilvinec) et Raymond Bozier (La Rochelle) a rencontré le Vendredi 28 mai la sous-direction des Gens de Mer et le bureau de l'enseignement maritime : M. Levert, M. Becouarn, M. Denis de l'UCEM Mme Rolland-Deloffre, Mme Geoffroy. Les échanges ont été fournis, en voici l'essentiel...

ÇA BOUGE À GM 2 : M. Levert est nommé à La Réunion, M Yann Becouarn qui était son adjoint prend sa succession, il aura deux adjoints : Mrs Philippe Allemandou (pour l'enseignement maritime, chapeautant GM1 et GM2) et Alain Moussat, qui reste également chef du bureau GM3. Un nouveau chef de bureau va être désigné à GM1. *(Note du rédacteur : comme on me pose souvent la question, j'informe que M. Jouffray directeur DAM par intérim nous a assuré qu'un nouveau Directeur des affaires maritimes serait nommé prochainement...)*

DÉFICIT BUDGÉTAIRE 2009 et BUDGET 2010 : M. Levert indique que la dotation 2010 est en augmentation de 300 000 € par rapport à 2009 (2,5 millions d'euros au lieu de 2,2). La mise en place des bac pro justifie cette évolution. Il affirme par ailleurs qu'après bilan la surconsommation pour 2009 serait de l'ordre de 362.000 €. Ceci dit, la mise en place du système Chorus pose des problèmes, certains établissements connaissent de sérieuses difficultés de trésorerie.

Pour ce qui concerne la refacturation des personnels titulaires intervenant en apprentissage, rien n'est tranché. Les formations en alternance semblent toutefois avoir une certaine faveur parmi les élèves, d'autre part la profession est intéressée par cette formation, notamment au Guilvinec. Enfin le coût de fonctionnement du C.F.A. étant élevé (50 000 €), GM2 se pose la question de son maintien ou pas au CEFCM Concarneau.

La CGT trouve ce **budget en trompe-l'œil** car le déficit 2009 à financer sur 2010 dépasse l'augmentation annoncée. On voit mal comment nous pourrions éviter un déficit supérieur en 2010. Cette répétition pourrait avoir des conséquences sur le devenir des établissements. Mme Rolland – Deloffre répond qu'il s'agit d'un budget pluriannuel, ce qui laisse une marge de manœuvre...

DIRECTEURS ADJOINTS : La CGT rappelle qu'elle a beaucoup œuvré pour cette création, elle déplore toutefois que le plan de formation prévu pour les 3 directeurs adjoints en poste n'ait pas été mis en place comme prévu. Elle s'interroge également sur la création de 3 nouveaux postes sur la DIRMer du Nord (Boulogne, Fécamp, Cherbourg) : Qui a décidé : DIRMer ou GM2 ? où seront pris ces ETP ? Pourquoi la mesure n'est-elle pas étendue à tous les lycées ?

M. Levert répond que les 3 directeurs adjoints en place seront réunis prochainement à Paris, ses services définiront avec eux un plan de formation adapté. Quant à l'ouverture de postes dans tous les lycées, il n'a pas les ETP. L'initiative du DIRMer du Nord sur des postes DREAL est bienvenue. L'expérience montre que la présence renforcée des DIRMer dans les réunions de directeurs est utile : l'autorité académique est ainsi plus affirmée.

Pour la CGT, il y a danger que les établissements évoluent à plusieurs vitesses en fonction d'ETP régionaux.

RENTRÉE 2010 : La CGT rappelle la mise en place précipitée des baccalauréats professionnels en 3 ans, l'impréparation des textes et l'indécision pédagogique qui mettent les collègues en difficulté et génèrent de la pagaille. **La CGT demande qu'un cadre commun soit donné le plus rapidement possible par l'UCEM, afin que les établissements appliquent les mêmes règles pédagogiques, notamment en CCF.** Elle insiste sur la nécessité de réfléchir à la filière CAP post 5^{ème} qui ne permet pas aux élèves d'intégrer dans des conditions normales les classes de seconde pro (pour rappel la CGT préconise des créations de 4^{ème} et 3^{ème} techno mer et de cap post 3^{ème}). Enfin elle évoque pour cette rentrée le côtoiement délicat des élèves issus des classes de BEP et de seconde, notamment en enseignement général où les exigences entre les 2 cursus ne sont pas les mêmes. Une gestion comptable pour ces classes produirait des effets catastrophiques du point de vu pédagogique : il convient donc de créer des classes spécifiques pour les élèves issus des anciens BEP... Enfin la CGT s'interroge sur les possibilités d'intégration au Guilvinec des 2 collègues jusqu'alors détachés gratuitement au CEFCM de Concarneau.

M. Denis répond : les documents de cadrage pour le CCF en 2de ne sont pas encore sortis ; il travaille à la réécriture d'un référentiel cohérent. Quant à « une ligne commune aux équipes pédagogiques », il informe qu'elle devrait être donnée à la rentrée de septembre. D'autre part, il organisera fin 2010 des rencontres régionales sur le bac pro. Il rappelle enfin que nos CAP sont adossés aux programmes Education Nationale et donc considérés comme post 3^{ème}.

M. Levert présente le plan de scolarité 2010/2011. Il indique que l'ouverture des 1^{ière} plaisance se fera en septembre 2011, les choses ne sont cependant pas figées dès lors où un établissement n'ouvrirait pas une classe prévue. Concernant les CAP, il préconise de fermer là où l'effectif est insuffisant, pour renforcer ailleurs... M Levert tire ensuite un bilan positif de la Journée de l'Education Maritime qui s'est tenue le jeudi 27 mai à Nantes. On s'oriente vers l'ouverture de BTS maritimes propres au MEEDDM (sans passer par l'EN) dans les 2 années à venir. Pour un BTS cultures marines, il renvoie au BTS agricole existant (enseigné à Sète). Quant à l'articulation entre les lycées et les ENNM, elle est sur de bonnes voies.

EMPLOIS PRÉCAIRES : La CGT demande un plan de titularisation. En attendant, il faut veiller à ce que tous les collègues présents depuis plus de 6 ans dans les établissements bénéficient d'un contrat à durée indéterminée comme le veut la loi. La CGT demande que les postes de ces collègues soient protégés – certain(e)s CDI approchant les 10 ans d'ancienneté ! – et échappent à la mobilité existante pour les contractuels de l'agriculture.

Mme Rolland – Deloffre répond qu'elle va demander aux établissements de vérifier l'ancienneté et de faire remonter les dossiers pour transmission à EMC4. Quant aux CDI elle affirme qu'ils bénéficient déjà de la protection du ministère, s'ils apparaissent sur la mobilité de l'agriculture ce n'est pas du fait de GM2 mais de la pratique « Agriculture » (*note du rédacteur : dont acte, mais soyons vigilants chaque année lors de la publication des postes*).

PERSONNELS NON TITULAIRES A DURÉE INDÉTERMINÉE :

- **Mobilité** : Nous avons rappelé l'égalité au sein des lycées maritimes entre les PNT et les titulaires, or les PNT passent après la CAP des PLPA de l'agriculture et se voient de fait privés de toute chance de mobilité au sein des lycées maritimes (seuls lieux possibles pour eux). Il faut que les souhaits de mobilité des PNT soient connus avant la CAP des PLPA.

- **Grille hors classe** : il avait été dit lors de la CCP qu'une étude était en cours pour intégrer les PNT dans le RIN du MEEDDM. Le hic c'est que ce changement de portage alignerait nos collègues sur le régime IRCANTEC, bien moins favorable en matière de retraite et de protection sociale... Nouvelle et usante protestation syndicale

- **Prime pour plus de 3 heures supplémentaires annualisées** : certains collègues la perçoivent.

- **Possibilité de percevoir au départ à la retraite l'intégralité du mois de service entamé** : refus du ministère.

ASSISTANTS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION : La délégation CGT insiste sur les enjeux de la sécurité, non seulement pour les personnels des lycées, mais aussi pour les élèves qui travailleront dans des métiers très exposés aux risques et aux dangers professionnels. Elle demande si la fonction d'ASP sera reconduite à la rentrée, et s'il est prévu un stage. La CGT insiste sur la prise en compte par les DIRMer des CHS locaux, ces derniers devant avoir une représentation au sein du CHS de la DIRMer.

M. Levert indique que la fonction ASP sera reconduite. Les personnels concernés seront réunis en juin. Un bilan sera fait, un stage suivra. Programmé aussi un stage sur les CHS et la responsabilité pénale des chefs d'établissement.

LIAISONS DIRMer LYCEE : Pour la CGT la séparation en deux entités des ex DRAM 3 et 4 (DML/DIRMer) pose problème pour les lycées : ENIM, organisation surveillance des examens, présidence des commissions de bourses, CA...

CEFCM : la CGT reproche au sous-directeur de s'être prévalu d'organisations syndicales pour justifier sa décision de muter trois enseignants du CEFCM vers les lycées du Guilvinec et d'Etel (*note du rédacteur : rappelons pour ceux qui l'ignoraient encore que la CGT n'a jamais demandé la réintégration de ces collègues dans les lycées, mais le remboursement à l'Etat de leurs salaires, comme cela se pratiquait avant le transfert des lycées au public... Cette mesure aurait permis en son temps d'élargir le nombre de bac pro en 2 ans, cantonnés au départ sur les seuls établissements du Guilvinec et de Paimpol*).

M. LEVERT précise que l'Etat reste partie prenante du GIP, et qu'il aura une contribution financière, non encore finalisée, pour compenser les postes récupérés.

La CGT est en désaccord sur l'engagement de l'Etat déjà inscrit au budget 2010 du CEFCM à hauteur de 500.000 €. Elle demande par ailleurs que si le GIP est maintenu, les 4 EPLE en soient membres à part entière.

M. LEVERT informe que l'Etat ne le demande pas, « en accord avec les 4 chefs d'établissements » précise-t-il. Pour lui, la réponse se trouve dans la rédaction de la convention qui lie les EPLE et le GIP CEFCM.

SURVEILLANTS : La CGT a demandé une réunion spécifique sur cette catégorie de personnels.

La délégation CGT – 6 juin 2010